

# Comité permanent des comptes publics

## Rôle du Comité

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) est habilité à examiner les rapports de la vérificatrice générale et les Comptes publics, et à faire part à l'Assemblée législative de ses observations, de ses opinions et de ses recommandations à leur égard. Ces rapports sont réputés être renvoyés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés. Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis en fait rapport à l'Assemblée législative, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que l'efficacité des programmes gouvernementaux dans la réalisation de leurs objectifs.

En vertu des articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander à la vérificatrice générale d'examiner toute question relative aux Comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

Le Comité tient normalement des audiences pendant l'année lorsque l'Assemblée législative siège, pour traiter de questions soulevées dans notre rapport annuel ou nos rapports spéciaux, puis il peut présenter ses observations et ses recommandations à l'Assemblée législative.

## Nomination au Comité et composition

Les membres du Comité sont habituellement nommés par motion de l'Assemblée législative. La composition du Comité est proportionnelle à la représentation des partis politiques à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix. Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement des élections générales jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative.

En conformité avec le Règlement de l'Assemblée législative et par suite des élections tenues en juin 2018, les membres du Comité ont été nommés le 26 juillet 2018. La présidente et la vice-présidente ont été élues le 28 août 2018, lors de la première réunion du Comité au cours de la 42<sup>e</sup> législature. Voici la composition du Comité en date d'août 2018 :

- Catherine Fife, présidente, Nouveau parti démocratique
- Peggy Sattler, vice-présidente, Nouveau parti démocratique
- Goldie Ghamari, Parti progressiste-conservateur
- Jim McDonnell, Parti progressiste-conservateur

- Norman Miller, Parti progressiste-conservateur
- Suze Morrison, Nouveau parti démocratique
- Michael Parsa, Parti progressiste-conservateur
- Kinga Surma, Parti progressiste-conservateur
- Daisy Wai, Parti progressiste-conservateur

Avant les élections de juin 2018, les membres du Comité avaient été nommés le 16 juillet 2014 à la suite des élections de juin 2014. Le président et la vice-présidente avaient été élus lors de la première réunion du Comité, le 22 octobre 2018. En mai 2018, c'est-à-dire avant les élections de juin 2018, les membres du Comité étaient les suivants :

- Ernie Hardeman, président, Parti progressiste-conservateur
- Lisa MacLeod, vice-présidente, Parti progressiste-conservateur
- Bob Delaney, Parti libéral
- Vic Dhillon, Parti libéral
- Han Dong, Parti libéral
- John Fraser, Parti libéral
- Percy Hatfield, Nouveau parti démocratique
- Randy Hillier, Parti progressiste-conservateur
- Liz Sandals, Parti libéral

## Rôle consultatif de la vérificatrice générale auprès du Comité

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, sur demande du Comité, la vérificatrice générale, souvent accompagnée de cadres supérieurs, assiste aux réunions du Comité pour l'aider à mener des examens et à tenir des audiences concernant notre rapport annuel, les Comptes publics de l'Ontario et tout rapport spécial produit par notre Bureau.

## Méthodes et activités du Comité

Le Comité peut se réunir chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative et, avec l'approbation de cette dernière, à tout autre moment de son choix. Les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le Journal des débats, c'est-à-dire le procès-verbal intégral officiel des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Le Comité choisit des dossiers d'intérêt dans notre rapport annuel et nos rapports spéciaux, et il tient des audiences à leur sujet. Il examine généralement des sections du chapitre du rapport annuel consacré aux audits de l'optimisation des ressources, le chapitre sur les comptes publics et des chapitres faisant état de l'avancement des mesures prises. En temps normal, chacun des partis politiques choisit chaque année au moins trois audits ou d'autres sections de notre rapport annuel aux fins d'examen par le Comité.

Lors de chaque audience, la vérificatrice générale, des cadres supérieurs de son Bureau et un chercheur du Service de recherches de l'Assemblée législative communiquent au Comité les informations pertinentes sur la section applicable du rapport. Le chercheur prépare un cahier d'information qui comprend les réponses du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic faisant l'objet de l'audit ou de l'examen. Normalement, le Comité demande à des cadres supérieurs des entités auditées de comparaître à l'audience pour répondre aux questions de ses membres. Comme notre rapport annuel traite de questions opérationnelles, administratives et financières plutôt que stratégiques, on demande rarement aux ministres d'assister aux réunions. Une fois les audiences du

Comité terminées, le chercheur peut préparer un rapport préliminaire conformément aux instructions du Comité, ce dernier présentant généralement ses conclusions à l'Assemblée législative.

De plus, le greffier du Comité, conformément aux instructions données par ce dernier, peut demander aux entités auditées non convoquées aux audiences d'informer le Comité des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées et aux autres préoccupations soulevées dans nos rapports.

## Réunions tenues

Le Comité s'est réuni à 14 reprises entre septembre 2017 et octobre 2018. Les sujets abordés comprenaient la publicité du gouvernement, l'immunisation, Metrolinx, les Comptes publics, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, les services d'aide à l'intégration et à l'établissement pour les nouveaux arrivants, les services des biens immobiliers, la santé publique : prévention des maladies chroniques, et les services de traitement du cancer. Bon nombre de ces réunions ont comporté des audiences auxquelles des représentants du gouvernement et du secteur parapublic ont été appelés à comparaître pour témoigner devant le Comité et répondre à ses questions au sujet des observations formulées dans nos rapports. D'autres réunions ont été consacrées aux travaux du Comité, à la rédaction de ses rapports ou à la présentation d'information par la vérificatrice générale.

## Rapports du Comité

Le Comité rédige des rapports sur son travail. Ces rapports, qui sont déposés à l'Assemblée législative, résument l'information recueillie par le Comité durant ses réunions et contiennent ses observations

et recommandations. Une fois déposés, les rapports du Comité sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à l'adresse [www.ontla.on.ca](http://www.ontla.on.ca), de même que sur notre site Web à l'adresse <http://www.auditor.on.ca/index-fr.html>.

En général, les rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic de communiquer ses réponses au greffier du Comité dans un délai prescrit. En date du 31 août 2018, le Comité avait déposé les 10 rapports suivants à l'Assemblée législative depuis notre dernier rapport sur ses activités :

- Décembre 2017 – Emploi Ontario
- Décembre 2017 – Ministère des Transports
- Décembre 2017 – Services de santé mentale aux enfants et aux jeunes
- Février 2018 – Factures des médecins
- Février 2018 – Fonctionnement des grands hôpitaux communautaires
- Avril 2018 – Immunisation
- 1<sup>er</sup> mai 2018 – Examen de la publicité gouvernementale
- 1<sup>er</sup> mai 2018 – Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité – Surveillance du marché et cybersécurité
- Mai 2018 – Comptes publics de la Province
- Mai 2018 – Metrolinx – Adjudication et surveillance des marchés de construction des transports en commun

L'un de ces 10 rapports – celui portant sur l'immunisation – était fondé sur un rapport de suivi préparé par notre Bureau dans son *Rapport annuel 2016*, et cinq autres rapports avaient trait à nos audits de l'optimisation des ressources effectués en 2016 et portant sur Emploi Ontario, le ministère des Transports, les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes, les factures des médecins et le fonctionnement des grands hôpitaux communautaires. Les quatre autres rapports déposés par le Comité portaient sur nos examens de la publicité gouvernementale, de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

(en ce qui touche la surveillance du marché et la cybersécurité), des Comptes publics de la province et de Metrolinx (adjudication et surveillance des marchés de construction des transports en commun) dans notre *Rapport annuel 2017*.

Parmi les 10 rapports en question, deux contenaient une opinion dissidente des membres du Parti progressiste-conservateur. On retrouve ainsi à la fin des rapports du Comité concernant l'examen de la publicité gouvernementale et des Comptes publics une annexe exposant les points où les membres en question sont en désaccord avec le contenu du rapport. Le Comité a tenu des réunions à la suite des audiences publiques pour rédiger ses rapports concernant les audits en question, mais il n'a pas été en mesure de dégager un consensus à propos du contenu des rapports et des recommandations formulées, ce qui explique les opinions dissidentes.

Le volume 2 de notre rapport annuel contient notre audit de suivi des recommandations formulées par le Comité dans tous ses rapports. Chacune des sections présente :

- les recommandations contenues dans le rapport du Comité;
- les réponses de l'entité auditée aux recommandations du Comité;
- un tableau récapitulatif de l'état des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité (pleinement mise en oeuvre, en voie de mise en oeuvre, etc.).

## Rapports spéciaux

La *Loi sur le vérificateur général* contient deux articles qui autorisent le vérificateur général à accomplir des tâches spéciales. L'article 16 porte que, sur renvoi par résolution du Comité permanent des comptes publics, le vérificateur général examine des questions relatives aux comptes publics et fait les rapports nécessaires à cet égard. Aux termes de l'article 17, le vérificateur général accomplit

les tâches spéciales qui lui sont confiées par l'Assemblée législative, le Comité permanent des comptes publics ou un ministre de la Couronne. Ces tâches spéciales ne doivent toutefois pas empiéter sur les autres fonctions du vérificateur général, qui peut refuser une tâche demandée par un ministre si, à son avis, cette dernière entre en conflit avec ses autres fonctions.

Ces dernières années, lorsque nous avons reçu une demande spéciale, nous avons généralement cherché à obtenir le consentement du demandeur pour que le rapport spécial soit déposé à l'Assemblée législative et soit rendu public au même moment.

Le 27 septembre 2017, le Comité a adopté une motion nous demandant de mener un audit des gares Go que Metrolinx proposait d'aménager à Kirby et à Lawrence East. Également, le 25 octobre 2017, le Comité a adopté une motion nous demandant de procéder à l'audit de l'Office de protection de la nature de la péninsule du Niagara (OPNPN). Notre rapport spécial sur l'OPNPN a été déposé à l'Assemblée législative le 27 septembre 2018, et notre rapport spécial sur Metrolinx fait partie de notre *Rapport annuel 2018*.

Le Comité a adopté une autre motion le 21 mars 2018 pour que notre Bureau effectue un audit de la Tarion Warranty Corporation. Ce rapport sera déposé en 2019. Le 24 octobre 2018, le Comité a adopté une motion nous demandant de mener un audit sur les coûts liés au franchissement illégal de la frontière, en lien avec les services fournis par le gouvernement de l'Ontario et ses municipalités lors des trois années se terminant le 31 juillet 2018. Cet audit sera effectué en 2019.

## Conseil canadien des comités des comptes publics

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une

conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de questions d'intérêt commun.

La 39e conférence annuelle s'est tenue à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) du 23 au 25 septembre. La 40e conférence annuelle se déroulera à Niagara-on-the-Lake (Ontario) du 18 au 20 août 2019.